



# STRUCTURE ENFANCE-JEUNESSE CAGNY

▲VENANT DU PROJET PÉDAGOGIQUE  
VACANCES D'HIVER 2020  
3-12 ANS ET 12-17 ANS



NORMANDIE

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

# Table des matières

---

Introduction .....	3
Organisation générale de la structure.....	3
Le public accueilli .....	3
Les modalités d'inscriptions.....	3
Equipe d'animation de la période.....	4
La période d'ouverture .....	4
Lieu d'accueil :.....	4
Taux d'encadrement (LÉGISLATION JEUNESSE ET SPORTS) : .....	4
Rappel des objectifs pédagogiques annuels.....	5
La déclinaison des objectifs.....	5
Le thème des vacances :.....	7

# Introduction

---

C'est sur la base d'un dialogue avec la collectivité et les acteurs éducatifs locaux (*parents, éducateurs, enseignants, responsables d'associations*) que la Ligue de l'enseignement de Normandie a défini le projet éducatif de la structure enfance-jeunesse de Cagny.

Conformément à la réglementation des ACM, le directeur/directrice mettra en œuvre le projet éducatif en établissant un document obligatoire, le projet pédagogique. Celui-ci est élaboré en concertation avec les personnes qui assurent l'animation sur l'accueil de loisirs. Le projet pédagogique est rédigé pour un an à chaque rentrée scolaire, des avenants sont ensuite ajoutés à chaque période de vacances. Les objectifs du projet de l'accueil de loisirs seront déclinés en actions adaptées à l'âge des enfants.

## Organisation générale de la structure

### Le public accueilli

La structure enfance-jeunesse de Cagny accueille les enfants âgés de 3 à 17 ans, issus de la commune et de ses environs. La structure se divise en deux secteurs :

- ▶ Le centre de loisirs qui accueille les enfants de 3 à 11 ans sur les temps péri et extrascolaires. Les enfants sont répartis en plusieurs groupes d'âges pour que chacun puisse participer à des activités et des sorties adaptées à ses besoins et des envies. Des temps communs sont également mis en place pour favoriser la solidarité entre grands et petits et permettre aux fratries de se retrouver.
- ▶ Le local Jeune qui accueille les jeunes de 12 à 17 ans, également sur des temps péri et extrascolaires. En fonction des effectifs, une répartition des jeunes en groupes « ados » et « préados » peut être mise en place pour répondre au maximum aux besoins et aux attentes spécifiques à ces tranches d'âges. De la même manière, les ados et préados fréquentant le local pourront évoluer sur différents projets et organiser des séjours propres à leur tranche d'âge.

### Les modalités d'inscriptions

Pour l'accueil périscolaire du mercredi, les enfants doivent être inscrits par période de vacances à vacances, sur au moins deux mercredis de la période pour assurer un minimum de continuité éducative. Les inscriptions aux cycles se feront en début de chaque période, par mail ou sur rendez-vous grâce au coupon prévu à cet effet.

Pendant les vacances scolaires, les enfants doivent être inscrits à minima 4 jours (ou 4 demi-journées) par semaine. Si la semaine comporte des jours fériés, les inscriptions se feront en lien avec le calendrier. L'inscription se fait à la demi-journée sans repas ou à la journée avec repas.

Afin de pouvoir découvrir le local et son fonctionnement, les jeunes peuvent venir librement le fréquenter sur un à deux vendredis. L'adhésion est valable pour toute l'année. Une inscription demeure cependant obligatoire les vendredis pour les sorties.

Pendant les vacances scolaires, les jeunes doivent être inscrits à minima 2 jours (ou 2 demi-journées) par semaine. Si la semaine comporte des jours fériés, les inscriptions se feront en lien avec le calendrier. L'inscription se fait à la demi-journée sans repas, à la journée avec ou sans repas.

Les inscriptions sont gérées directement par la structure jeunesse. Les dossiers d'inscriptions peuvent être récupérés auprès de la direction du centre ou sur le site internet de la Ligue de l'Enseignement de Normandie ou sur le site internet de la commune. Le dossier d'inscription comprend au minimum :

- Fiche individuelle d'inscription
- Fiche sanitaire
- Certificat médical autorisant à la pratique sportive et attestant de la mise à jour des vaccins de l'enfant
- Le règlement intérieur signé

## Equipe d'animation de la période

Personnel permanent	<b>Morgane Chevreau</b>	Coordinatrice-directrice	BAFA – BPEJPS APT/LTP
Personnel permanent	<b>Célia Rubio</b>	Animatrice jeunesse	BPJEPS LTP
Animatrice volontaire	<b>Rose-Eliane Emica</b>	Animateur enfance	BAFA
Animatrice volontaire (SVE Val ès Dunes)	<b>Roxanne Coppens</b>	Animatrice stagiaire enfance	Stagiaire BAFA

## La période d'ouverture

<b><i>Vacances d'hiver</i></b>		
<b><i>Du lundi 17 Février au Vendredi 28 2019</i></b>		
	<b><i><u>Centre de loisirs</u></i></b>	<b><i><u>Local jeune</u></i></b>
<b>Les petites vacances (extrascolaire)</b>	Ouverture pendant les deux semaines des vacances. Accueil des familles de 7h45 à 9h30 puis de 11h45 à 12h le matin, de 13h30 à 14h puis de 17h à 18h l'après-midi.	Ouverture pendant les deux semaines des vacances. Accueil des jeunes de 9h30 à 10h30 puis de 11h45 à 12h le matin, de 13h à 13h30 puis de 17h à 18h l'après-midi.

### Lieu d'accueil :

Le centre de loisirs, le local jeune et le bureau de l'équipe de direction se situent tous au sein des locaux de la structure enfance-jeunesse adjacente aux écoles maternelle et élémentaire.

La structure se situe à l'adresse : Impasse des écoles 14630 Cagny.

### Taux d'encadrement (LÉGISLATION JEUNESSE ET SPORTS) :

Rappel des taux d'encadrement régissant les accueils collectifs de mineurs :

#### Accueil périscolaire > 5h :

- 1 pour 8 mineurs de – de 6 ans
- 1 pour 12 mineurs de + de 6 ans

#### Accueil périscolaire > 5h avec PEDT dans le cadre du plan mercredi :

- 1 pour 10 mineurs de – de 6 ans
- 1 pour 14 mineurs de + de 6 ans

Au moins 50% de diplômés BAFA ou équivalents, au moins 20% sans formation, le nombre de stagiaire varie en fonction de ces 2 impératifs.

#### Accueil de loisirs (extrascolaire) :

- 1 pour 8 mineurs de – de 6 ans
- 1 pour 12 mineurs de + de 6 ans

Au moins 50% de diplômés BAFA ou équivalents, maximum 20% sans formation, le nombre de stagiaire varie en fonction de ces 2 impératifs. Le directeur peut être inclus dans l'effectif d'encadrement si l'accueil a un effectif d'au plus 50 mineurs.

### Accueil de jeunes :

Conditions d'encadrement définies par convention entre l'organisateur et le représentant de l'état dans le département. Au moins 1 animateur qualifié si accueil mono-site ou directeur qualifié si accueil multi-site.

## Fonctionnement du centre de loisirs

<b>Organisation de la journée de centre de loisirs (les horaires sont modulables en fonction des besoins et des projets).</b>	
<b>De 7h45/7h à 9h30</b>	Accueil du matin et temps libre
<b>9h30</b>	Rassemblement des enfants, présentation de la journée et répartition des missions du jour
<b>10h</b>	Temps d'activités en groupe d'âge, les activités se finissent lorsque le matériel a été rangé et la salle remise en état avec les enfants. Répartition des groupes d'âges : 3-4 ans 5-7 ans (Possibilité de laisser des enfants de 5 ans rester avec les 3-4 ans) 8 -11 ans (passerelle au local jeunes)
<b>11h30</b>	Temps libre jusqu'au repas, les enfants peuvent aller jouer dehors avec un animateur où dans les différentes salles d'activités. Les animateurs sont disponibles pour les enfants et peuvent leur proposer des jeux collectifs. Départ des « tops chefs » vers 11h50 avec un animateur pour la mise en place du repas.
<b>12h</b>	Repas tous ensemble à la cantine, les groupes peuvent arriver de manière échelonnée en cas de gros effectifs. Les « tops chefs » restent avec un animateur pour ranger la cantine à la fin du repas.
<b>Vers 13h</b>	Temps calme animé de 20 min (relaxation, jeux collectifs calme...) puis temps libre.
	Sieste (selon le besoin des enfants)
<b>14h</b>	Temps d'activités en groupe de choix. Chaque animateur propose une activité, les enfants vont dans celles de leur choix. les activités se finissent lorsque le matériel a été rangé et la salle remise en état avec les enfants. Un temps libre pourra avoir lieu avant le goûter.
<b>16h</b>	Rangement des salles d'activités, rassemblement pour faire le bilan de la journée puis goûter collectif ou en petits groupes selon les effectifs. Un jeu de retour au calme pourra être mis en place pendant la préparation du goûter.
<b>De 17h à 18h</b>	Temps libre et accueil du soir

## Rappel des objectifs pédagogiques annuels

### La déclinaison des objectifs

- 1. Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion d'implication et de projets au sein de la structure enfance jeunesse.**

- Créer un outil ludique, permanent et visible permettant la mise en place aux enfants et aux jeunes d'exprimer leur ressenti sur les journées vécues au centre.
- Organisation de journées de sensibilisation à thème :
  - mercredi 9 Octobre : Journée des handicaps
  - mercredi 20 Novembre : Participation à la journée anniversaire de la Convention des droits de l'enfant
  - mercredi 12 Février : Journée de l'intergénéralité
  - à venir : journée de sensibilisation aux discriminations, journée de sensibilisation aux droits des femmes, journée de prévention en matière de sexualité, journée de sensibilisation au droit de vote (élection municipale)...
- Partage du jardin de l'école et mise en place d'un compost à côté du jardin.
- Réduction des achats de produits industriels pour les goûters au profit de produits faits maisons, ou en provenance de circuit court et bio dans la mesure du possible.
- Poursuivre la politique de remplacement « du jetable » par du « réutilisable ».
- Mettre en place un fonctionnement respectant les notions de choix des enfants et besoins des enfants.
- Collaboration avec les enfants pour créer un planning d'activités le premier jour de la semaine avec pouvoir de modification + mise en place de l'atelier libre en parallèle des activités. Les enfants auront toujours le choix entre plusieurs ateliers et un atelier libre.
- Organisation du planning des vacances par les jeunes du local le premier jour des vacances avec possibilité de réajustement au fur et à mesure.
- Mobiliser les jeunes de la structure à participer bénévolement aux différents évènements de la commune (forum des associations, marché de Noël, Kermesse de l'école, fête de Cagny...).
- Animer la rédaction des règles de vie et mettre en place un affichage adapté aux enfants.
- Mettre en place un système de volontariat pour faire participer les enfants aux missions au service du collectif.
- Impulser une dynamique de projets et d'action collective à plus ou moins long terme sur le local jeunes, en lien avec une série d'actions d'autofinancement.
- Proposer aux enfants d'entreprendre des projets d'activités sur plusieurs jours.
- Mettre à disposition des jeunes des outils (temps dédié, ordinateur, brochure, budget...) pour organiser leurs sorties et un séjour à N+1.
- Sensibilisation sur la gestion des déchets (réduction, ramassage, tri et recyclage) : affichage, animations, changements des habitudes lors des ateliers cuisine, intervention d'associations, visite d'un centre de tri du territoire.
- 
- **2. Faire connaître et reconnaître la structure enfance-jeunesse auprès des familles et du territoire.**
- Améliorer la signalétique et la visibilité de la structure : Créer une bannière pour signaler la structure, promouvoir le nom (structure enfance-jeunesse) et ses deux secteurs, créer un logo et une identité visuelle à décliner sur différents supports (concours avec les ados).
- Améliorer la cohérence des supports communication et valoriser les contenus diffusés.
- Travailler l'espace d'accueil des familles et les outils de transmission d'information en formalisant des outils permanents.
- Etre présent et participer aux évènements de la commune en tant que structure enfance-jeunesse.
- Créer et entretenir une relation durable avec l'association des parents d'élèves en collaborant sur divers projets.
- Mettre en place des réunions et des temps de rencontres avec les familles (petit déj, goûter, spectacle, réunions...) afin de présenter la structure, les projets de vacances, de séjours et valoriser ce qui a pu s'y vivre.
- Créer et faire vivre un outil pour recenser les passions et les compétences que les familles pourraient transmettre par le biais de temps d'animations.
- Créer, diffuser et faire vivre la gazette du centre et du local : à diffuser à l'issue de chaque cycle et périodes de vacances aux familles mais aussi plus largement sur la commune (bibliothèque, site internet...).
- Solliciter les familles pour du co-voiturage pour certaines sorties ou pour des mini-camps.
- Valoriser les projets pédagogiques et éducatifs auprès des familles par des affichages synthétiques.
- **3. Participer et Coordonner des actions avec l'ensemble de l'équipe éducative et des associations en liens avec la jeunesse.**



- Rencontre avec les équipes enseignantes en début d'année pour échanger sur les règles de vie collectives communes à tous les temps, sur la complémentarité des projets, sur les informations importantes concernant les enfants, sur la mise en place d'actions communes ou l'entraide lors d'actions d'un parti ou de l'autre.
- Rencontre avec les équipes des temps périscolaires organisés par le personnel municipal pour échanger sur les règles de vie collectives communes à tous les temps, sur la complémentarité des projets, sur les informations importantes concernant les enfants, sur la mise en place d'actions communes ou l'entraide lors d'actions d'un parti ou de l'autre.
- Mise en place d'un cahier de transmissions pour faire le lien avec les familles entre la garderie et le centre de loisirs et continuité de la transmission des inscriptions pour le centre par la garderie.
- Participer à plusieurs temps de réunions avec l'association des parents d'élèves pour agir ensemble et en complémentarité.
- Sollicitation des associations Cagnaises pour mettre en place des ateliers de découverte de différentes pratiques au centre de loisirs et au local jeune.
- Mettre en place des projets communs sur les différents événements de la commune (forums des associations, fête de Cagny, kermesse de l'école, marché de Noël...).

## Les objectifs sur lesquels on va se concentrer pendant cette période :

### Pour le centre de loisirs :

- Mettre en place un fonctionnement respectant les notions de choix des enfants et besoins des enfants.
- Collaboration avec les enfants pour créer un planning d'activités le premier jour de la semaine avec pouvoir de modification + mise en place de l'atelier libre en parallèle des activités. Les enfants auront toujours le choix entre plusieurs ateliers et un atelier libre.
- Mettre en place un système de volontariat pour faire participer les enfants aux missions au service du collectif.
- Proposer aux enfants d'entreprendre des projets d'activités sur plusieurs jours.
- Mettre en place des réunions et des temps de rencontres avec les familles (petit déj, goûter, spectacle, réunions...) afin de présenter la structure, les projets de vacances, de séjours et valoriser ce qui a pu s'y vivre.
- Créer, diffuser et faire vivre la gazette du centre et du local : à diffuser à l'issue de chaque cycle et périodes de vacances aux familles mais aussi plus largement sur la commune (bibliothèque, site internet...).

### Pour le local jeunes :

- Impulser une dynamique de projets et d'action collective à plus ou moins long terme sur le local jeunes, en lien avec une série d'actions d'autofinancement.
- Mettre à disposition des jeunes des outils (temps dédié, ordinateur, brochure, budget...) pour organiser leurs sorties et un séjour à N+1.
- Organisation du planning des vacances par les jeunes du local le premier jour des vacances avec possibilité de réajustement au fur et à mesure.
- Mobiliser les jeunes de la structure à participer bénévolement aux différents événements de la commune (forum des associations, marché de Noël, Kermesse de l'école, fête de Cagny...).

## Le thème des vacances :

### Pour le centre de Loisirs :

Dans la continuité du thème du voyage autour du monde, le continent abordé pendant ses vacances sera l'Europe. Ce thème viendra donner une certaine couleur au programme d'activité et sera au service des objectifs pédagogiques. La décoration et un certain nombre d'activités seront reliés à ce fil rouge thématique. L'ensemble des deux semaines de vacances ne sera cependant pas uniquement focalisé sur lui. La découverte de l'interculturalité sera utilisée comme base d'engagement et d'implication dans la vie du centre.

Concernant les sorties, la première semaine le groupe des 6-12 ans recevra un animateur sportif de l'UFOLEP 14 le mardi matin qui les initiera à plusieurs sports collectifs traditionnellement pratiqué en Europe.

L'ensemble des enfants ira découvrir Automates Avenue à Falaise le jeudi matin. Plongée dans un décor du Paris des années 30, ils découvriront les célèbres vitrines des grands magasins et leurs automates à travers un jeu de piste. Pour la deuxième semaine des vacances, les enfants accueilleront une fois encore un animateur de l'UFOLEP le mardi matin pour des ateliers de motricités dansées. Nous recevrons pour l'occasion un groupe d'enfants venant de Cuverville, qui restera partager le repas avec nous par la suite. Et enfin le jeudi matin, nous irons à la découverte de la Chèvrerie de Mr. Martin.

### Pour le local jeune :

Une passerelle sera mise en place tous les matins entre le centre de loisirs et le local jeunes. Le groupe des 8-11ans participera aux activités du local pour prendre peu à peu ses marques avec les plus grands.

Le planning sera mis en place en concertation avec les jeunes et selon leurs envies. Une sortie par semaine sera organisée par eux et une soirée au local sera également organisée chaque semaine. Le jeudi 20 Février, la soirée sera dédiée à la question de l'orientation des jeunes avec la participation d'une intervenante et du PIJ de Normandie.